

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

Inscrivez-vous jusqu'au 31 août 2012 au centre administratif ou en mairies annexes

Les secteurs concernés :

la restauration scolaire

les accueils périscolaires

les accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

- l'avis d'imposition ou de non-imposition 2011 sur les revenus 2010 du foyer,
- un justificatif de domicile récent.

En cas de changement de situation depuis 2010 :

(décès d'un conjoint, chômage, maladie longue durée, séparation, retraite...)

se rendre dans l'un des guichets des mairies annexes ou du service affaires périscolaires avec :

- attestation Pôle emploi,
- attestation de la sécurité sociale pour les maladies longue durée,
- acte de décès,
- présentation d'un acte ou d'une déclaration administrative de séparation de corps,
- présentation des pensions de retraite.

Autres cas :

(enfants accueillis, famille hébergées...)

se rendre dans l'un des guichets des mairies annexes ou du service affaires périscolaires avec :

- l'attestation de l'ASE ou de l'organisme de placement
- un certificat d'hébergement pour les familles hébergées.

POUR LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

- le livret de famille ou acte de naissance,
- le carnet de santé (vaccinations)
- l'attestation d'assurance scolaire.

MODALITES DE PAIEMENTS

Les factures pour chaque activités choisies vous seront envoyées par courrier tous les mois.
 Pour régler, vous avez le choix entre plusieurs modes de paiement.

- paiement en ligne
- prélèvement automatique : pensez à vous munir d'un RIB lors de l'inscription,
- carte bancaire : au centre administratif ou en mairies annexes,
- espèces : au centre administratif ou en mairies annexes,
- chèque : au centre administratif ou en mairies annexes ou par courrier aux adresses ci-dessous.
- Césu (uniquement pour les activités accueil loisirs matin et soir et accueil loisirs du mercredi)

Les règlements par chèques peuvent être adressés par courrier à :

<p>Régie des restaurants municipaux/ cuisine centrale rue Louison Bobet 93600 Aulnay-sous-Bois</p>	<p>Régie périscolaire et régie accueils de loisirs sans hébergement Direction de l'éducation 22, boulevard Gallieni 93600 Aulnay-sous-Bois</p>
---	---

LIEUX D'INSCRIPTION

Centre administratif, service Affaires périscolaires	14-16, boulevard Félix Faure	Lundi au vendredi : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 Le samedi de 8h30 à 12h
Mairie annexe Sud	79, avenue de la Croix Blanche	Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 Le samedi de 8h30 à 12h
Mairie annexe du Galion	galerie Surcouf	
Mairie annexe du Gros Saule	1-3, passerelle du Dr Fleming	
Mairie annexe Ambourget	rue du 8 mai 1945	

Attention :

du 1^{er} juillet au 31 août : ouverture du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h00
 fermé les samedis réouverture le 25 août à 9h